

## POURQUOI NOUS SOUTENIR ?

Avec tous les acteurs de la Vie Associative, nous mobilisons tous les bénévoles autour des grandes causes citoyennes (intergénérationnel, insertion professionnelle, solitude des anciens, handicap, décrochage, prise en compte de la diversité au sein de la République...)  
Avec votre soutien, nous pouvons, ensemble, renforcer notre contribution au développement des solidarités et du lien social !

## POUR QUELLES ACTIONS ?

En finançant des moyens d'action spécifiques, indispensables à la pérennité et à l'efficacité de France Bénévolat, tels que :

- L'optimisation de nos outils Internet
- Des films de sensibilisation pour la promotion du bénévolat
- Davantage de formations pour mieux aider les associations,
- Plus d'études autour du bénévolat pour contribuer à son développement et à sa reconnaissance
- Une meilleure communication sur les « bonnes pratiques » pour essaimer les actions

**Nos programmes : Solidages21<sup>®</sup> global ou son volet AIRE21<sup>®</sup>**

- Son développement global
- Son extension géographique
- Des actions spécifiques sur votre territoire/bassin de vie

**Nos études-action :**

- La place des personnes en situation de handicap dans le bénévolat-
- Le rôle des associations en matière d'Education à l'Environnement et au Développement Durable

# FORMES DE SOUTIEN

## Le mécénat financier

**Le versement d'un don** : vous pouvez soutenir l'un de nos programmes, l'une de nos études, au titre de l'intérêt général.

**Le mécénat de compétences** : Faites don de vos compétences à un projet d'intérêt général en mettant à disposition de France Bénévolat des salariés volontaires pendant leur temps de travail.

60% des dons faits à France Bénévolat sont déductibles des impôts sur les sociétés ou sur les revenus, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires.

France Bénévolat est une association reconnue d'utilité publique et d'intérêt général ayant un caractère social et à ce titre est autorisée à délivrer des attestations de versements ouvrant droit à un avantage fiscal (articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts).

## La co-construction de projets opérationnels

Que vos objectifs soient :

- La contribution de votre entreprise à des enjeux sociétaux
- Le renforcement de votre politique RSE et de sa visibilité
- La motivation et la cohésion de vos équipes (salariés ou administrateurs bénévoles, élus...)

Nous aurons à cœur de vous proposer un partenariat reposant sur la base d'intérêts ou de thématiques communs, avec des possibilités d'implication sur des axes opérationnels.

## Autres types de soutien

- Par la mise à disposition d'auditoriums pour nos colloques, de locaux vacants, de salles de réunion...
- Par l'impression de nos publications

Ces soutiens peuvent être apportés au niveau départemental, mais aussi à l'échelle nationale.

Soutenir France Bénévolat, c'est encourager le bénévolat associatif, mais aussi **toutes les actions bénévoles innovantes au service d'enjeux d'utilité sociale** que nous initions et aidons à mettre en œuvre en tant qu'ensemblier territorial.